**ASSEMBLEE GENERALE ACDPM BAIE DE SOMME DU 13 Avril 2013.**

Les membres du Conseil d’administration et les adhérents de l’association, avoir été invités par courrier, courrier électronique, affichage et voie de presse, se sont réunis en Assemblée Générale le Samedi 13 Avril 2013 à 15H00 au Casino de Saint-Valery sur Somme

Mrs Haussoulier Maire de Saint-Valery, Buisine Député, Butel président de la Fédération des Chasseurs de la Somme et Soufflet, président de l’UPACGEM, Debuire, président de l’ACM du Calaisis assistaient à cette assemblée.

Le Président N. LOTTIN ouvre la séance et donne la parole à M. Haussoulier qui partage les préoccupations des chasseurs et insiste sur le fait que la chasse fait partie intégrante du patrimoine local et insiste sur le fait que chacun doit pouvoir profiter de son territoire.

**Rapport moral du Président**

Nicolas LOTTIN reprend les mots de M. HAUSSOULIER, remercie l’assistance de sa présence et demande de respecter une minute de silence à la mémoire de M. Georges RIBOULET, président fondateur de l’UNACOM et de Dominique GAVELLE, président de l’Association des Chasseurs du Calaisis récemment disparus et qui ont marqué, de par leurs engagements indéfectibles, le mouvement de défense de la chasse populaire et traditionnelle des oiseaux migrateurs

Il fait état des problèmes des chasseurs de la Baie de Seine et annonce que la Baie de Somme sera présente à leurs côtés le 25 Mai prochain à l’occasion de la manifestation qu’ils organisent.

Il revient sur la manifestation organisée à Boulogne le 19 Janvier et sur la fermeture des oies qui est intervenue le 31 Janvier, malgré les promesses faites pour poursuivre cette chasse jusqu’à la mi-Février, voire au-delà !

Fait état de la démission de deux administrateurs  pour raisons professionnelles et familiales: Mrs Darcy Aurélien et Ducastelle Mathieu. Mrs COINON Patrice et DUMINIL Alain, cooptés par le Conseil d’Administration sont ratifiés par l’Assemblée.

S’inquiète de l’autorité tatillonne de l’administration dans de nombreux domaines (travaux, circulation aux abords du littoral…) et regrette le versement pharaoniques de subventions publiques à l’Association Picardie Nature.

Il a été débattu du problème récurent des vols d’appelants et des sanctions à infliger aux voleurs. Les responsables des instances cynégétiques vont solliciter les élus pour faire voter un retrait systématique du permis de chasser pour tous les contrevenants.

Nicolas LOTTIN propose une ouverture de certains cantons côtiers (comme en Gironde) à la même date que sur le DPM et s’étonne que depuis 6 ans ce dossier n’a pas été déposé, d’autant plus que le Ministère n’est pas opposé à cette idée.

Concernant les dates, il martèle qu’il ne faut plus faire de concessions et que de toute façon le Conseil d’Etat n’accorder jamais de pouvoir chasser au-delà du 31 Janvier.

Le rôle de Yves BUTEL, président des Fédérations Côtières , est de fédérer les différentes fédérations côtières à demander une ouverture le 1er Samedi d’Août.

**Rapport d’activités du Directeur**

Dominique Salesse entame son rapport en remerciant chaleureusement la municipalité de Saint-Valery pour son aide technique et financière, puis il fait état des effectifs en hausse (+ 4 adhérents, soit 2266 membres).

Remercie les gardes pour leur excellent travail et fait état des principales verbalisations.

Enumère les différentes missions et tâches quotidiennes (administratives, communications…) effectuées par le Comité et le personnel (trois permanents).

Relate les activités de Rando-Nature : 9000 participants et de la volonté d’embaucher Thomas TELLIER comme guide permanent. Remercie la Fédération des Chasseurs de la Somme d’avoir confié à cette structure la réalisation des visites encadrées à la nouvelle Réserve Ornithologique de Grand-Laviers

Il présenta ensuite le bilan de la hutte pédagogique (91 nuits occupées par 264 chasseurs issus de 18 départements) dans laquelle il fut prélevé 110 canards.

Fait état de l’énorme travail effectué par M. Yves Hédé, trésorier.

Interpelle les élus afin qu’ils prennent toutes les mesures pertinentes afin de reconduire le prochain bail dans les meilleures conditions.

Retrace le bilan de l’opération Som’Propre et des différentes actions en faveur de l’environnement et de la biodiversité.

Remercie la municipalité de Saint-Valery pour sa subvention et alerte les élus sur la faiblesse de l’aide octroyée à l’association alors que bon nombre de structures écologistes , voire anti chasse bénéficient de grasses attributions.

Insiste sur les nouvelles orientations pour pérenniser notre chasse, à savoir les axes politiques, juridiques et scientifiques.

Exhorte les chasseurs à rester unis et à ne jamais rien lâcher : pas un mode de chasse, encore mois une espèce et pas même un seul jour de chasse.

**Rapport financier**

Présenté par le Commissaire aux Comptes de l’association, M. BRUNET.

Le compte de gestion fait apparaître un excédent de 2700€.

Le compte prévisionnel 2013/2014 équilibré est approuvé à l’unanimité.

Les comptes sont approuvés à l’unanimité. Le prix des différentes cotisations restera inchangé pour la campagne 2013/2014.

M. BRUNET félicite M. HEDE, trésorier pour la qualité de son travail.

**Prélèvements**

La synthèse est présentée par Olivier BUFFET, vice-président. La saison fait partie des meilleures constatées depuis une dizaine d’année.

Le mois de Janvier aura été excellent eu égard aux conditions climatiques particulières sévissant sur tout le nord de l’Europe.

15210 becs plats ont été prélevés aux 160 huttes de chasse

Insiste sur le fait que les chasseurs doivent contribuer à la récolte d’ailes de canards pour conforter nos dossiers scientifiques.

**Questions écrites**

1. L’ACDPM BAIE DE SOMME sollicite du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard la mise à disposition d’une local à la Maison de la Baie pour valoriser ses actions. Approuvée à l’unanimité.

M. BUISINE émet un avis favorable. Cette sollicitation sera donc étudiée.

2 - Attache de 6 appelants au lieu de 4 actuellement. L’Assemblée a souhaité ouvrir à nouveau le débat ; un vote à bulletin secret a eu lieu.

Vote pour = 120 voix

Vote contre = 108 voix.

Cette nouvelle disposition entrera en vigueur à compter de la saison de chasse

2013/2014 et ne souffrira plus d’une quelconque remise en cause avant 5 ans.

En cas de non respect de cette réglementation les peines encourues seront augmentées de 2 mois de suspension par rapport aux précédentes sanctions.

1. Rechargement du chemin du corps de garde : le Président prendra contact avec les municipalités riveraines pour réaliser les éventuels travaux.

**Modification du Règlement Intérieur**

Ajout (art.3) : « Tout administrateur ne répondant pas à trois sollicitations consécutives du Conseil d’Administration et ce, sans raison valable, sera considéré comme démissionnaire »

Approuvé à l’unanimité.

Ajout (art 28) : « Tout voleur d’appelants sera exclu définitivement de l’Association »

Approuvé à l’unanimité.

**Intervention des personnalités**

M. BUISINE se dit en phase avec les propos des responsables cynégétiques et réaffirme son attachement à la chasse avant d’insister sur le fait qu’il a pris l’engagement de la défendre farouchement.

Nous devons tous travailler d’une seule voix et œuvrer en direction des études scientifiques .

Il est allé à trois reprises au Ministère de l’Ecologie pour faire avancer nos dossiers et veillera à la reconduction de notre bail qui ne devrait pas subir d’augmentation financière annuelle.

Il se dit d’accord pour étudier la question relative à la mise à disposition d’un local à la Maison de la Baie.

M. BUTEL annonce qu’il est irresponsable d’annoncer qu’on pourrait encore chasser jusqu’au 28 Février !

Il se défend d’obtenir les meilleures périodes de chasse pour le département de la Somme et annonce qu’il n’assistera jamais plus à la mascarade de stables rondes.

Il fait part de sa future démission de la présidence des Fédérations Côtières et annonce que la Fédération Nationale des Chasseurs ne défend pas les intérêts des chasseurs de gibier d’eau.

Concernant les problèmes rencontrés en Baie de Seine, le président Butel annonce qu’il a rencontré son homologue de Seine-Maritime et que celui-ci lui a annoncé que l’issue de la situation était en bonne voie.

Il a demandé à la Commission Européenne de mettre en place un plan de chasse européen pour la chasse de l’oie.Il entreprend toutes les démarches pour que les voleurs d’appelants se voient retirer systématiquement leurs permis de chasser.

M. DEBUIRE défend le maintien de la période de chasse du 1er Août au 28 Février.

Il trouve inacceptable que M. Butel ait pu proposer au Ministère une période s’étalant du 15/08 au 15/02.

M. SOUFFLET présente la mise en place d’une souscription pour l’achat de balises placées sur les oies, à raison de 1500€ l’unité. Grâce à cette étude on pourra officiellement prouver que 80 % des oies qui survolent la France proviennent des Pays-Bas.Le coût annuel de destruction des oies revient à 26 millions d’euros (financés par l’Europe) Concernant les vols d’appelants, 150 sont commis annuellement dans la Somme. Trente-six personnes sont actuellement suspectées.Il faut une harmonisation nationale du PMA

Le président Nicolas LOTTIN clos l’Assemblée Générale à 19H00 après avoir procédé au tirage au sort de la tombola :

M. Marc LEFEBVRE gagne un fusil

M. Claude HOUDANT gagne une licence de chasse.

Le Président Le Secrétaire de Séance

Nicolas Lottin Dominique Salesse